



Fédération Française de Carrosserie  
Industrie et Services



Mobilité  
Réparation et Services

Paris, le 5 septembre 2022

## **Le Groupement des Concessionnaires Renault (GCR) conclut un partenariat avec la FFC Mobilité Réparation et services**

**La F.F.C est heureuse d'annoncer, à l'occasion de cette rentrée 2022, la conclusion d'un partenariat avec le G.C.R. qui regroupe l'ensemble des concessionnaires Renault de France.**

Le GCR créé en 1945 par des concessionnaires et pour les concessionnaires, fédère 100 % du réseau primaire et représente donc plus de 600 sites. Cyril Florent, Directeur du GCR déclarait ainsi *« notre rôle consiste à apporter les meilleurs outils et services à nos adhérents concessionnaires, c'est dans ce sens que nous avons reçu les différents acteurs du marché pour qu'ils présentent à nos élus leur activité »*.

L'intérêt du GCR pour la FFC porte notamment sur la plateforme informatique de gestion des sinistres par cession de créance « TRIBU », créée il y a plus de 20 ans par la FFC.

Christophe BAZIN, secrétaire Général de la FFC Mobilité réparation et services qui s'est chargé de présenter le système au GCR rappelle que Tribu *« permet de simplifier les démarches administratives liées à un sinistre automobile, auprès d'un carrossier-réparateur non agréé par l'assureur. Grâce à la cession de créance, le client n'a plus besoin d'avancer les frais de remise en état, en attendant que son assurance le rembourse. Il laisse au carrossier-réparateur le soin de se faire régler directement par la compagnie d'assurance »*.

---